

même la Première Guerre mondiale, avec des errements comme lors de «l'affaire des fiches». Que la question des «origines» du conflit et, plus largement, de la paix ait pesé sur ses débats, c'est clair, comme pour d'autres organisations comme le parti socialiste SFIO au demeurant. Mais affirmer que la LDH est «*morte*» avant même le pillage de son siège par les nazis puis son interdiction par Vichy, c'est plus que rapide. Certes, la LDH de 1940 n'est plus celle de son acmé, atteinte en 1932, lorsqu'elle rassemblait quelque cent soixante-dix-huit mille membres dans environ deux mille quatre cent cinquante sections et cent fédérations. Mais elle demeure une force de proposition et d'action, tant par des textes qu'elle a avancés - sur le fascisme, l'accueil des réfugiés, la justice fiscale, la démocratisation de l'école, la transparence de la presse, les garanties de la liberté individuelle, la modernisation de l'Etat... - que dans des contextes qu'elle a provoqués - de la formation de «Ligues sœurs» à la création de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), participant ainsi à l'internationalisation des droits de l'Homme, ou des cartels antifascistes au Front populaire, œuvrant ainsi pour l'avancée des droits sociaux.

De manière paradoxale, dans cet ouvrage qui fourmille d'informations sûres sur telle ou telle figure de la LDH et de la paix, Norman Ingram ne souligne qu'en passant la culture politique, fondamentalement syncrétique, que l'association diffuse. S'il reprend avec bonheur la formule de Maurice Agulhon, considérant que la LDH «*brought the Republic to the village*»⁽¹⁾, il n'interroge jamais cet humanisme par les droits de l'Homme qu'elle porte et transporte, non sans limites, indubitablement, dès que les droits de l'Homme sont politiques.

Par ailleurs, au-delà de conclusions contestables, Norman

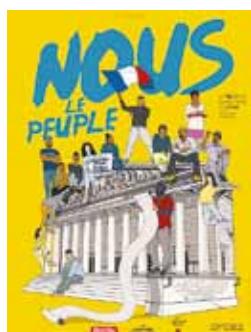
(1) La LDH «a apporté la République au village».

(2) «Ecole national(ist)e de l'histoire de France».

(3) Cette note critique est prolongée et approfondie dans un compte rendu paru dans la revue d'histoire de Sciences Po Paris (<https://www.histoire-politique.fr>).

Ingram refuse depuis plus d'une décennie de discuter avec une «*“national(ist)” school of French history*»⁽²⁾, qui arrive à des conclusions opposées aux siennes - quid des apports de Serge Bernstein sur le «*fascisme français*», de Christophe Prochasson sur les intellectuels et la culture de la paix, de Pascal Ory sur la collaboration de gauche? Ce silence ou cette méconnaissance de l'historiographie française se retrouvent à propos de l'histoire de la LDH: l'appareil critique reste fort limité sur ce point, alors que depuis quinze ans une quarantaine d'articles ont été publiés, un colloque international a été édité, une exposition avec catalogue a été montée, trois numéros d'*H&L* lui ont été consacrés, trois ouvrages ont été rédigés sur la section de Rennes, sans compter des mémoires de maîtrise, des thèses et même des PhD américains. Autant de déceptions sur cette absence de dialogue et d'invitations aux échanges, relancées ici et ailleurs⁽³⁾...

**Emmanuel Naquet,
coresponsable du groupe
de travail LDH «Mémoires,
histoire, archives»**



Nous le peuple

Film documentaire

Réalisation : Claudine Bories

et Patrice Chagnard

Distribution : Epicentre Films

Durée : 99'

En salle

Nous le peuple traite de la crise de la démocratie à travers la réappropriation des valeurs qui fondent la Constitution par des citoyens et citoyennes «ordinaires». Les réalisateurs ont suivi trois groupes : un groupe de détenus de Fleury-Mérogis, un groupe de femmes de Villeneuve-Saint-Georges et un groupe de lycéens et lycéennes de Sarcelles, dans leurs participations à des ateliers consti-

tuants. Animés par une association d'éducation populaire Les Lucioles du Doc, ils ont pour objectif de rédiger ensemble une nouvelle Constitution qui donne aux citoyens et citoyennes une plus juste place dans les prises de décisions politiques.

On assiste à leurs côtés au processus d'écriture, à la mise en œuvre d'une intelligence collective qui passe par le langage, le travail sur les mots. C'est ainsi que le sens de la justice, de l'égalité, de la solidarité, du bonheur commun est réinterrogé.

Les deux animateurs des Lucioles du Doc, qui ont imaginé ce dispositif expérimental de dialogue par vidéo interposée, sont des «passeurs» et n'interviennent que pour faciliter les échanges. Conçu plusieurs mois auparavant, le film a été tourné entre janvier et juillet 2018, au moment même où l'Assemblée nationale examinait la réforme de la Constitution voulue par Emmanuel Macron. Une actualité qui crée une certaine dramaturgie...

Après six mois de travail, les groupes ont souhaité porter leur projet de Constitution devant la Commission des lois. La réponse négative, perçue comme méprisante, a poussé le groupe des femmes à répliquer, avec l'appui de quelques députés. La réflexion de l'atelier sera finalement portée jusque dans l'hémicycle, sous la forme d'un amendement de Danièle Obono (La France insoumise). Il sera brutalement balayé. Quelques jours après la fin du tournage, le gouvernement suspendait l'examen de sa réforme constitutionnelle. Deux mois plus tard, le mouvement des «gilets jaunes» commençait. D'une façon inattendue, le film se retrouve en pleine actualité.

**Catherine Blangonnet,
LDH-Partenariat films**